

Paris, le 16 octobre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Stéphane LE FOLL annonce le versement d'une avance sur les aides de la PAC de plus de 3,5 milliards d'euros

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a obtenu de la Commission européenne l'autorisation de verser de façon anticipée certaines aides de la politique agricole commune (PAC).

Plus de 3,5 milliards d'euros sont ainsi versés par anticipation aux agriculteurs, à partir d'aujourd'hui.

Cette avance exceptionnelle sur les aides de la PAC, qui sont habituellement versées à partir du 1^{er} décembre, constitue un apport de trésorerie important pour les agriculteurs :

- 336.600 exploitations agricoles, soit 98% des demandes potentiellement éligibles, vont bénéficier d'une avance de 50 % de l'aide découplée*, pour un montant de 3,25 milliards d'euros.
- 26.500 éleveurs d'ovins et de caprins, soit 97 % de ceux qui en ont fait la demande, vont percevoir une avance de 50 % sur les aides aux ovins et aux caprins pour un montant de près de 60 millions d'euros.
- 37.300 éleveurs bovins bénéficient également d'une avance de 80 % sur la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) et de 60% sur l'aide nationale complémentaire pour un montant total de 238 millions d'euros.

Par ailleurs, plus de 85 000 agriculteurs ont déjà perçu une avance de 75 % de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) correspondant à un montant d'environ 413 millions d'euros.

La forte mobilisation des services du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ainsi que de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) a permis de procéder au versement anticipé de ces aides.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11

^{*}L'aide découplée est un soutien au revenu des agriculteurs, indépendant de la production. Elle constitue la principale aide directe de la PAC.